COMMUNAUTE DE COMMUNES « PIEGE – LAURA

Envoyé en préfecture le 03/07/2023 Reçu en préfecture le 03/07/2023 Publié le

ID: 011-200035707-20230627-D202306_14-DE

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 27 juin 2023

OBJET : Décision de principe - AMI de solarisation des toitures communales et intercommunales

L'An deux mille vingt trois

Le vingt-sept juin,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes « Piège-Lauragais-Malepère »,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle Jean Foulquier sur la commune de Molandier,

Sous la présidence de M. André VIOLA

Date de Convocation du Conseil Communautaire: 21 juin 2023

Secrétaire de séance : Christian OURLIAC

<u>Présents</u>: Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Jean BONNAFIL, Bernard BREIL, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Serge DI PALMA, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA-LAFFONT, Catherine LASSALLE, Hélène MARTY, Didier MATTIA, Anne-Marie MAZIERES, Christian OURLIAC, Aurélien PASSEMAR, Benjamin PEYRAS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Florence SCIAU, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Absents et excusés: Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Sarah DANJOU, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Éric LANNES, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Françoise RODE.

<u>Ayant donné pouvoir</u>: Marie-Hélène BOYER à Bernard BREIL, Thierry CADENAT à Magali FRECHENGUES, Muriel DENUC GUICHET à André CATHALA, Claudie FAUCON MEJEAN à André VIOLA, Florence FOURRIER à Alain ROUQUET, Éric MISSE à Catherine LASSALLE.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2224 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),

Vu la Loi n° 2015-992 du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV),

Vu la loi n°2016–1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite Loi Sapin II,

Vu le PCAET de la communauté de communes Piège, Lauragais, Malepère et sa stratégie visant à réduire les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables ;

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le lancement d'un afin de sélectionner un opérateur pour la location de ses toitures intercor 10:011-200035707-20230627-D202306 photovoltaïque, ainsi que le rôle de coordinateur pour l'ensemble des communes.

Pour participer à cette consultation chaque conseil municipal devra se prononcer sur leur participation dans l'AMI et acter de ce fait l'intégration des toitures communales dans l'AMI.

Il est également proposé de nommer un représentant à la commission de sélection des offres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

à l'unanimité,

PREND une décision de principe de lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt afin de sélectionner un opérateur pour la location de ses toitures intercommunales en vue de l'installation photovoltaïque,

APPROUVE le rôle de coordinateur de la communauté de communes Piège Lauragais Malepère pour l'ensemble des communes.

DIT que pour participer à cette consultation chaque conseil municipal devra se prononcer sur leur participation dans l'AMI et acter de ce fait l'intégration des toitures communales dans l'AMI.

PROPOSE aux communes de nommer un représentant à la commission de sélection des offres

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

André VIOI

Le secrétaire de séance

Christian OURLIAC

Rendu exécutoire par l'envoi en préfecture le 03/07/2023 et la publication sur le site internet de la communauté de communes le 5/07/2023

Le Président